



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 85448

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la problématique de la précarité étudiante. Récemment le réseau d'agences immobilières Century 21 a publié la nouvelle édition de son guide du logement étudiant, qui fournit des indications relatives aux loyers de ces logements. Si dans quelques villes les prix des logements stagnent, voire sont en baisse, dans plusieurs autres au contraire, ils augmentent : c'est notamment le cas à Paris, La Rochelle ou encore Montreuil. Ainsi, d'après le président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), le prix du logement étudiant représenterait 55 % du budget total d'un élève. En faisant ce constat les étudiants sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les logements proposés par le CROUS ; néanmoins seuls 10 % d'entre eux parviennent à y accéder. Quant au parc des logements sociaux, il reste peu accessible puisque les jeunes couples, jeunes actifs et retraités sont également demandeurs. Les dépenses conséquentes liées au logement étudiant amènent logiquement à réfléchir au problème de la précarité croissante de cette population. L'une des manifestations visibles liées à ce problème consiste en la multiplication dans les campus des antennes du Secours populaire, qui ont pour but de leur venir en aide. Si le système des bourses sur critères sociaux et d'autres aides telles que les aides personnalisées au logement (APL) existent, elles sont quasiment toujours conditionnées aux revenus des parents. Ainsi beaucoup d'étudiants se voient refuser ces aides pour cause de revenus parentaux trop élevés, alors même que le dépassement de seuil n'est souvent qu'infime. Les étudiants ne pouvant avoir accès à ces aides multiplient alors les petits emplois en plus de leurs études, y consacrant également leurs vacances. Un autre phénomène révélateur de cette précarité est la négligence constatée chez les étudiants vis-à-vis de leur propre santé. En effet, d'après une étude de la Société mutualiste des étudiants de la région parisienne (SMEREP), 49 % d'entre eux ont recours à l'automédication. Face à ces constats inquiétants il souhaite savoir quelles sont les mesures qui pourraient être mises en œuvre par le Gouvernement afin de résoudre le grave problème de la précarité étudiante.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85448

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5547

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)